

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, maire de Coulimer.

Étaient présents: Philippe BARBE, maire ; Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Olivier BOURGOUIN, Hélène BRUSIN, Thierry FAYET, Julie VERBEKE, conseillers.

Étaient absents : Fabien COUTANT qui a donné procuration à Thierry FAYET, Florie-Anne GARDY qui a donné procuration à Philippe BARBE, Nathalie SAUQUES qui a donné procuration à Benoît AGUINET.

Christine ROGUET a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 02/02/2023

Date d'affichage : 13/02/2023

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- 1. Projets 2023
- 2. Demandes de DETR
- 3. Lancement campagne de stérilisation des chats
- 4. Finalisation adressage
- Questions et informations diverses :
- 5. Bulletin communal

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

*Pour information: **Décision N° 2023.01-01 - Travaux de peinture Logement 1 rue de l'église**
Prise par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs délégués*

Vu la délibération N°2022-10 du Conseil Municipal du 9 février 2022 donnant pouvoir à Philippe BARBE, maire de la commune de Coulimer; de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre d'un montant inférieur à 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu la décision N°2022-12-01 attribuant les travaux de peinture du logement communal 1 rue de l'Eglise à Guillaume FARDOIT, agissant pour l'entreprise « Le Temps des Finitions » pour un montant total de 8450.00 € TTC

Le maire décide d'approuver l'avenant N°1 d'un montant de 350,00 € TTC soit + 4,1 % pour les travaux suivants :

Reprise des bandes de plafond de la salle à manger/salon : Enduisage, ponçage fin, époussetage

Rafraîchissement des portes : Enduisage partiel aux endroits trop dégradés, ponçage fin, époussetage

Délibération 2023-08

Adhésion à l'application Actes et Actes budgétaires

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission avec Monsieur le Préfet de l'Orne,
- **Décide** par conséquent de choisir le dispositif proposé par le SMICO (signature Certinomis et plateforme Docapost) et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité

Délibération 2023-09

Achat d'un copieur - Scanner

Pour permettre une meilleure mise en œuvre de la dématérialisation il est nécessaire d'investir dans un matériel de scanner performant. Monsieur le Maire présente les devis reçus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder à l'achat d'un scanner-photocopieur de la marque SHARP auprès de la société KOESIO pour un montant de 3550 € HT soit 4260 € TTC
- **Précise** que cet achat sera inscrit au budget 2023 Compte 2183.

Délibération 2023-10

Demande de DETR

Afin de mettre ces travaux en œuvre le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires, Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide de financement auprès de la préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le montant du projet est le suivant : 3820,00 € HT

	HT	TTC
Signature électronique Certinomis	270,00 €	324,00 €
Scanneur-Photocopieur	3550,00 €	4260,00 €
TOTAL	3820,00€	4584,00€

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	HT	TTC	
Fonds propres	764,00 €		20 %
DETR	3056,00 €		80 %
TOTAL	3820,00 €	4584,00€	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Sollicite** la participation de l'État au titre de la DETR 2023 programme 9-Divers

Questions diverses

- Location 1 rue de l'Église à partir du 1^{er} mars
- Mise à jour de la liste des colis de Noël
- Coupe de haie inscrite au PLUi

Fin de séance à 23 h